

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le onze février à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quatre février deux mil vingt s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Laurent, Renou, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, Moreaux, Rocher.

Absents excusés : M.M. de La Chesnais et Peigné, Mme Lesage (procuration remise à Mme Ramé-Prunaux).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Noël Rocher a été élu secrétaire de séance.

N° 2020-02-01 – Compte administratif : exercice 2019.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Madame Colette Roger, 1ère adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	99 123.88	-	-	-
Opérations de l'exercice	351 817.62	571 753.37	728 196.22	996 969.09
TOTAUX	450 941.50	571 753.37	728 196.22	996 969.09
Résultats de clôture	120 811.87		268 772.87	
Résultats définitifs	Excédent	389 584.74		

Compte annexe pour le lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	168 722.79	334 055.96	175 872.79	175 872.79
TOTAUX	168 722.79	334 055.96	175 872.79	175 872.79
Résultats de clôture	165 333.17		0	
Résultats définitifs	Excédent	165 333.17		

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

N° 2020-02-02 – Compte de gestion : exercice 2019.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2020-02-03 – Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 268 772.87 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 118 772.87 € et au compte 002 un montant de 150 000 € du budget primitif communal 2020.

N° 2020-02-04 – Subventions diverses.

Après discussion, le conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2020 :

- 500 € à la section locale UNC-AFN (Mr Gautrin, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 2 000 € à l'Association sportive "La Sainte-Pierraise" d'Epiniac, (Mr Moreaux, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 200 € à l'association au Fil du Temps, (Mme Bouillis, présidente de l'association n'a pas pris part au vote),
- 200 € au club cyclo,
- 400 € au club des Aînés d'Epiniac et de St-Léonard,
- 1 000 € à l'association des Parents d'élèves d'Epiniac – St-Léonard,
- 1 200 € à l'association « Détente et Loisirs »,
- 450 € à l'A.C.C.A.,
- 300 € à l'association Arc en Ciel,
- 200 € à l'association Alcool Assistance - La Croix d'Or, section Dol-de-Bretagne Pays Malouin,
- 100 € à l'association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs de la Côte d'Emeraude (AASPCE),
- 100 € au Comité Départemental de la Prévention routière.

Ces subventions seront payées sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2020.

Le conseil municipal propose que la subvention de 1 200 € à l'A.D.M.R. du Pays de Dol soit versée par le CCAS du budget de l'exercice 2020.

Les associations «Les fous du Coucou», « Les Manjous d'la sabotée », « Les Cœurs de Vézin » et le comité des fêtes n'ont pas sollicité de subvention.

N° 2020-02-05 – Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour un projet pédagogique.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de l'OGEC Epiniac-Saint-Léonard sollicitant une subvention exceptionnelle pour le projet pédagogique 2019/2020 « Au temps des chevaliers ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 10 € par enfant pour aider au financement de ce projet. Le nombre d'enfants étant de 97, la somme de 970 € sera versée à l'OGEC Epiniac-Saint-Léonard.

N° 2020-02-06 – Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenant n°2 au marché de Gros Œuvre (lot 3) Entreprise DURAND Bâtiment.

Madame le Maire fait savoir au conseil qu'elle a reçu un état de suivi de travaux de rénovation de l'atelier technique communal. Elle demande à Monsieur Després, adjoint chargé du suivi financier, d'en donner le détail.

Le lot 3 Gros Œuvre, l'entreprise DURAND Bâtiment bénéficie d'une moins-value, pour un montant de – 1 571.77 € HT soit – 1 886.12 € TTC.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise DURAND Bâtiment est de **132 959.40 € TTC**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide, à l'unanimité, ces modifications et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

N° 2020-02-07 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°11.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°11 d'une superficie de 421 m² par Monsieur ALLOT Serge domicilié à Saint-Pierre de Plesguen, La Basse Motte.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21 mai 2018 fixant le prix de vente à 70 € TTC le m².

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°11 à Monsieur ALLOT Serge au prix de 421 m² x 70 € = 29 470 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

N° 2020-02-08 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°6.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°6 d'une superficie de 457 m² par Monsieur FROMON Fabrice domicilié à Epiniac, 4 rue du Douet des Roches.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21 mai 2018 fixant le prix de vente à 70 € TTC le m².

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°6 à Monsieur FROMON Fabrice au prix de 457 m² x 70 € = 31 990 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

N° 2020-02-09 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°5.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°5 d'une superficie de 540 m² par Monsieur PLIHON Andy domicilié à Epiniac, 6 résidence des Ajoncs d'Or.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21 mai 2018 fixant le prix de vente à 70 € TTC le m².

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°5 à Monsieur PLIHON Andy au prix de 540 m² x 70 € = 37 800 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

N° 2020-02-10 – Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel.

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°2019-10-74 pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Elle précise qu'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) occupe le poste d'adjoint technique depuis le 1^{er} mars 2017 dans le but de renforcer le service technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Madame le Maire propose au conseil de nommer cet agent stagiaire à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020 pour une période d'un an, à hauteur de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, la nomination de stagiaire pour cet agent,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2020-02-11 – Demande d'une association communale : location gratuite de la salle polyvalente pour une manifestation caritative.

Madame le Maire présente au conseil municipal une demande de gratuité ou une réduction de tarif, par l'ASSP, association communale, pour le 22 février 2020 afin d'organiser une soirée à but caritatif. La totalité des recettes sera reversée à l'association « Ensemble pour Matéo ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte (Messieurs Rocher et Moreaux, membres de l'ASSP ne prennent pas part au vote) la gratuité pour l'organisation de cette manifestation,
- demande le paiement de la consommation de chauffage pour cette soirée.

N° 2020-02-12 – Dénomination et numérotation de lieux-dits de la commune.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la commercialisation est conditionnée par la dénomination de la voie et l'existence d'un numéro, y compris dans les lieux-dits. Pour chaque phase, un diagnostic est réalisé par Mégalis Bretagne et doit être mis à jour pour que les adresses puissent apparaître dans le Service National des Adresses (SNA).

Un arrêté sera rédigé pour les adresses correspondantes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2020-02-13 – Régularisation d'un chemin : désignation d'un notaire.

Madame le Maire rappelle au conseil, qu'une déclaration préalable a été accordée pour la rénovation d'un bâtiment en habitation au lieu-dit « Travidal ». Un branchement en eau potable est nécessaire. L'organisme Véolia ne peut pas intervenir sur des parcelles non régularisées privées.

Le document d'arpentage à la charge du propriétaire a été établi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de régulariser cette situation,
- **désigne** l'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne pour établir l'acte nécessaire,
- **prend** en charge les frais de notaire,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2020-02-14 – Réseau des médiathèques/bibliothèques : Règlement intérieur.

Madame le Maire rappelle au conseil l'envoi du règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau « Lire en B@ae » par mail pour lecture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du réseau des médiathèques/bibliothèques.

Pièce jointe : Le règlement intérieur du réseau des médiathèques/bibliothèques.

N° 2020-02-15 – Remplacement des blocs secours dépannage alarme incendie : devis.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise J-L ELEC pour le remplacement des blocs secours dépannage alarme incendie à l'église, à la salle polyvalente et le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 1 289.50 € HT soit 1 547.40 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2020-02-16 – Remplacement vitrage suite à vandalisme : devis.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise PAPAIL et Fils pour le remplacement des vitrages suite au vandalisme au restaurant scolaire. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis pour un montant de 668.00 € HT soit 801.60 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2020-02-17 – Travaux sylvicoles en entretien (TRPE) : programme d'actions de l'ONF.

Monsieur Bernier présente au conseil un programme d'actions pour l'année 2020 établi par l'Office National des Forêts pour des travaux sylvicoles en entretien dans la forêt communale en 2020.

Le montant estimatif de ce programme s'élève à la somme de 3 890.00 € HT.

Après discussion, le conseil municipal accepte le programme présenté, autorise Madame le Maire à le signer et à demander les devis correspondants à ce programme.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire demande aux élus de s'inscrire pour la tenue des permanences du bureau de vote dans le cadre des élections du 15 mars 2020.

2 – Madame Roger informe que les ateliers Activité physique animés par Kiné Ouest Prévention, pour les plus de 65 ans, ont commencé, avec succès, le 4 février à la maison des associations.

3 – Madame Ducoux fait part d'une demande de Helo Danse pour des cours supplémentaires à la maison des associations le lundi de 17 h à 20h à la rentrée prochaine. Une participation supplémentaire de 150 € sera demandée.

4 – Monsieur Després présente une demande du club des Aînés pour agrandir le terrain de boules sur le terrain de football, une concertation avec le club de foot est sollicitée.

Il donne des informations sur les travaux de la station d'épuration : un supplément pour le terrassement a été nécessaire, la mise en place de 260 pieux est démarrée.

Questions diverses.

1 – Monsieur Gautrin précise que les cérémonies de l'UNC auront lieu les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre 2020.

2 – Madame Bouillis s'interroge sur les travaux de la fibre optique qui se poursuivent.

3 – Monsieur Moreaux demande si les drains du terrain d'honneur de football vont être débouchés. Mr Bernier est chargé de recontacter différents intervenants.

Il précise qu'un référent devra être désigné au prochain mandat pour les arrêtés lors des annulations des matches.

4 – Madame Laurent signale, dans la rue de la mairie, une voie cyclable très glissante derrière les haies. Un nettoyage sera réalisé par les agents techniques.